

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 juin 2016

COMPTE RENDU

Présents : Mesdames GENEVARD, ROUSSEL-GALLE P., RENAUD, CUENOT-STALDER, CAIREY-REMONNAY, LUTIQUE, HATOT, GUILLOT, BOITEUX, LAMBERT, ROULE, RAWYLER.

Messieurs BINETRUY, GAUME, BOLE, RASPAOLO, DEVILLERS, RIEME, GROSPERRIN, HUOT-MARCHAND, BOURNEL-BOSSON M., FAIVRE, ORTIZ (à partir de question IV).

Absents excusés ayant donné procuration : Mesdames VOJINOVIC, ROUSSEL-GALLE D., Messieurs VAUFREY, BOUNNE, BOURNEL-BOSSON T., ORTIZ (questions I à III) qui ont donné respectivement procuration à Monsieur GAUME, Mesdames ROUSSEL-GALLE P., GENEVARD, RENAUD, Monsieur BINETRUY, Madame ROULE .

Absents excusés : Monsieur MOUGIN

Madame Laure BOITEUX a été élue secrétaire

Ordre du Jour

I - Rapport annuel 2015 du service public de l'eau potable

II - Acquisition d'un terrain 3 rue des Moulinots

III - Acquisition de la collection d'automates

IV - Restauration scolaire à l'école Maternelle Pasteur – Demande de subvention

V - Enfouissement de réseaux rue des Vinottes – Demande de subvention Syded

VI – FISAC – Avenant n°1 à la tranche 3

VII – Fonds de soutien à l'investissement des communes

VIII - Fixation de tarifs

1. Saison culturelle 2016 – 2017

2. Restauration scolaire

3. Transports scolaires

IX - Subvention exceptionnelle au court métrage « Madame est bonne »

X - Décision modificative n°1 au budget annexe "Lotissements"

XI - Ecritures de régulation non budgétaires

1. Articles DI1068 et RI1641 du budget principal

2. Articles DI1068, D I4542, RI1068 et DI4542 du budget principal

XII - Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris pour les Jeux Olympiques et Paralympiques d'été de 2024

Le compte-rendu du Conseil du 8 avril 2016 est adopté à l'unanimité.

Préalablement à l'examen des questions figurant à l'ordre du jour, et dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire (article L.2122-22 du CGCT), Madame le Maire informe l'assemblée des Déclarations d'Intention d'Aliéner qui lui ont été soumises depuis la dernière séance, et pour lesquelles elle n'a pas exercé son droit de préemption.

I – RAPPORT ANNUEL 2015 DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Madame le Maire expose que conformément à la loi n° 95-101 du 2 février 1995 et au décret 95-635 du 6 mai 1995, le Conseil est invité à prendre connaissance du rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité de l'eau potable, qui présente les renseignements techniques, statistiques et descriptifs sur l'évolution et le fonctionnement des installations d'eau potable.

Madame le Maire rappelle que l'exploitation du service public de l'eau potable est déléguée sur la commune à la Société Gaz et Eaux, dans le cadre d'une convention d'une durée de 9 ans à compter du 1er novembre 2013.

Elle précise que l'année 2015 a été marquée par la finalisation du dossier de demande d'utilité publique pour le forage du Bois Robert, dont l'autorisation définitive d'exploitation a été validée par arrêté préfectoral en date du 15 avril 2016, et par les travaux de renouvellement de la conduite d'eau potable aux abords du rond-point Victor Hugo. L'année a également été marquée par un étiage sévère des ressources en eau du printemps à l'automne sur l'ensemble du département, nécessitant pour Morteau de solliciter quelques jours l'interconnexion avec le SIE du Haut Plateau du Russey pour l'alimentation en eau potable d'une partie de la commune.

Les principaux éléments techniques et financiers de l'année 2015 sont les suivants :

- volume d'eau mis en distribution :

	2011	2012	2013	2014	2015	Variation 2015/2014
Forage Pré au Coeur	159 157	122 617	0	0	0	-8,40%
Forage Bois Robert	0	58 017	144 421	258 887	237 053	
Volumes service station*	-40 172	-39 829	-27 365	-25 388	-30 170	18,80%
Achat d'eau (Montlebon et interconnexion)	488 225	488 525	466 038	363 159	427 780	17,80%
Total mis en distribution	607 210	629 330	583 094	596 658	634 663	6,40%

- purges, essais poteaux incendies, lavage des cuves

Globalement, dans un contexte de fort étiage de la ressource, les eaux mises en distribution sont en hausse de 6,4 %, avec une disponibilité maximisée mais plus faible du forage du Bois Robert, et des achats d'eau complémentaires en augmentation, auprès de la commune de Montlebon et du SIE du Haut Plateau du Russey.

- volume d'eau consommé :

	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Volume facturé abonnés Morteau	333 573	353 061	331 548	324 562	324 872	0,00%
Volume exporté Plateau des Combes	158 619	154 493	156 333	160 664	164 334	2,28%

	2011	2012	2013	2014	2015	2015/2014
Exploitation, dégrèvements, fuites	115 018	121 776	95 213	111 432	145 457	30,53%
Total consommés	607 210	629 330	583 094	596 658	634 663	6,40%

Il est précisé que les données de l'année 2015 sont faussées par un report d'une partie de la facturation sur les premiers mois 2016, ce qui augmente de façon importante les volumes distribués mais non facturés.

Malgré une année sèche et en partie en raison de ce report de facturation, les volumes facturés sur Morteau restent stables pour la troisième année consécutive. Les volumes exportés auprès du Syndicat du Plateau des Combes poursuivent leur progression régulière. Par ailleurs, le déploiement de la télé-relève permet une meilleure détection des fuites, d'où une baisse de 29 % des volumes dégrévés entre 2015 (8 402 m³) et 2014 (11 899 m³).

- linéaire de réseau : 43,57 km, majoritairement en fonte (87,52 %) et acier (7,02 %). Pas de branchement plomb
- rendement du réseau en 2015 : 81,2 % (84,0 % en 2014, soit -3 %). Le report de facturation sur 2016 explique pour l'essentiel cette baisse de rendement, qui demeure inférieur à l'objectif contractuel de 87 %.
- indice linéaire de pertes en 2015 : 7,57 m³/j/kilomètre (5,98 en 2014, soit +27 %). Cette évolution doit également être corrélée avec le report de facturation sur 2016. Le réseau de Morteau a fait l'objet en 2015 de trois campagnes de pose de prélocalisateurs sur l'ensemble du réseau (pose, tous les 50 mètres sur le réseau, de capteurs qui enregistrent les bruits nocturnes pour détecter les fuites), ce qui a conduit le délégataire à effectuer deux fois plus de réparations sur les conduites et les branchements qu'au cours de l'année précédente.
- compteurs : 1 724 compteurs, en hausse de 2,3% par rapport à 2014. Les compteurs de plus de 25 ans, non compatibles avec la télé-relève, sont désormais tous renouvelés, 56 compteurs ont été posés ou remplacés, 17 branchements créés ou modifiés.
- 100 % d'analyses bactériologiques et physico-chimiques conformes et satisfaisantes. L'ARS a réalisé dans l'année 1 prélèvement sur le forage du Bois Robert, 5 prélèvements à la station du Cul de la Lune et 12 prélèvements sur le réseau. Les mesures gouvernementales exigées dans le cadre du plan Vigipirate sont en œuvre, et une révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée.
- Une consommation de chlore gazeux stable à 150 kg annuel (contre 1 274 kg sur le forage du Cul de la Lune) dans le cadre de Vigipirate et un arrêt total depuis 3 ans de la consommation de polychlorure d'aluminium et de permanganate, ce qui atteste de la qualité naturelle de la ressource.
- 1 648 abonnements, 802 contacts du service clientèle, dont 34 à l'agence de Morteau.
- Au 1er janvier 2016, le prix moyen du m³ TTC de l'eau hors assainissement (pour 120 m³ consommés) s'est établi à Morteau à 2,25 € (2,24 € en 2015 et 2,21 en 2014), la légère augmentation étant essentiellement générée par la hausse de la taxe pour la préservation des ressources en eau prélevée par l'Agence de l'Eau (0,0300 €/m³ en 2016 pour 0,0189 €/m³ en 2015).

Ainsi, sur la base d'une facture de 120 m³, 54,38 % reviennent au délégataire (fonctionnement et rémunération), 26,20 % à la collectivité (mise à niveau de l'équipement), 14,21 % à l'Agence de l'Eau et 5,21 % à l'État (TVA).

- Selon les estimations de l'Agence de l'Eau, le prix moyen total de l'eau en France s'est établi à 4,02 € TTC/m³, dont 2,09 € TTC/m³ pour la seule partie eau potable. Les taxes prélevées par l'Agence de l'Eau sont reversées pour plus de 80 % aux collectivités sous forme de subventions (mise aux normes des stations d'épuration, renouvellement des réseaux d'eau potable, protection des captages d'eau potable, restauration du fonctionnement naturel des rivières). Une note complète sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation du programme pluriannuel d'intervention de l'Agence de l'eau est disponible sur le site www.eaurmc.fr, rubrique « en direct avec vous, Collectivités ».

Madame le Maire regrette le report de facturation qui fausse les données de l'exploitation, et précise qu'elle souhaite qu'un courrier soit transmis au délégataire pour lui rappeler ses engagements en la matière.

Monsieur FAIVRE interroge Madame le Maire sur l'avenir de la compétence « Eau potable ». Madame GENEVARD regrette que le transfert de cette compétence aux intercommunalités à compter de 2020 ait été validé lors de l'adoption de la loi NOTRe, sans étude d'impact préalable ni examen par les commissions parlementaires. Dans les communes rurales en particulier, la gestion de l'eau potable est souvent assurée avec soin par un élu, bénévole, ce qui ne sera plus envisageable dans le cadre d'une intercommunalité, d'où des frais supplémentaires pour les usagers du service. Monsieur BINETRUY précise que la compétence « Eau potable » est aujourd'hui gérée sur le territoire de la CCVM soit par les communes, soit par les syndicats intercommunaux du Plateau du Russey ou du Plateau des Combes, d'où une certaine complexité administrative dans l'hypothèse du transfert de compétence. Enfin, Madame le Maire rappelle qu'avec le transfert de compétence, les moyens seront mutualisés mais aussi les financements, et Morteau pourrait alors désavantagée, qui transfèrera des réseaux en état et devra participer le cas échéant à la rénovation des réseaux des autres communes.

En réponse à la question de Monsieur DEVILLERS, Madame le Maire confirme que quelle que soit la collectivité compétente, les délégations de service public sont soumises lors de leur renouvellement à la réalisation préalable d'une étude comparative sur les différents modes de gestion possibles et à une consultation formalisée au niveau national, voire européen.

Au terme de ces échanges, le Conseil à l'unanimité prend acte de ce rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

II – ACQUISITION D'UN TERRAIN 3 RUE DES MOULINOTS

Madame le Maire expose au Conseil que la commune de Morteau a engagé depuis 2008 les négociations avec l'indivision FAIVRE-RAMPANT pour l'acquisition d'un terrain vide de construction sis 3 rue des Moulinots à Morteau (référence cadastrale AI 33).

Ce terrain, situé en entrée de ville, a été identifié dans le cadre du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) validé par le Conseil municipal du 20 novembre 2015, et en particulier dans l'Orientation d'Aménagement Programmé du secteur de la Brasserie visant à mieux marquer l'entrée de ville, mal identifiée aujourd'hui, tout en conservant le patrimoine architectural historique remarquable de la Brasserie.

Madame le Maire précise qu'elle souhaite qu'un projet d'ensemble de valorisation de l'entrée de ville soit mené progressivement à bien : restitution d'une trame verte le long du lotissement des Champs Caresses, travail urbanistique sur l'entrée de ville, reprise éventuelle du profil de voirie... Monsieur GAUME ajoute qu'il existe actuellement une servitude de voirie sur ce terrain au bénéfice du Département du Doubs, servitude que la commune souhaite conserver à son bénéfice et étendre. Cette servitude, ajoutée aux contraintes de la proximité de la voie ferrée, réduit fortement la constructibilité de ce terrain de 1 300 m².

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à finaliser cette acquisition, au prix de 170 000 € validé par les parties et le Service des Domaines, les frais de mutation étant en sus à la charge de la commune. Le montant correspondant a été provisionné dans le cadre du budget primitif 2016.

III - ACQUISITION DE LA COLLECTION D'AUTOMATES

Madame le Maire expose au Conseil que Monsieur Yves CUPILLARD, créateur, fabricant et animateur d'automates, a souhaité maintenir et perpétuer sa magnifique collection d'automates sur Morteau après la fermeture de son musée en 2008. C'est pourquoi il a pris contact avec la commune pour lui proposer sa collection de onze automates, dont deux en cours de fabrication pour permettre de visualiser les mécanismes et engrenages, à un prix validé par un expert près la Cour d'Appel de Paris de 134 100 €, prix incluant la remise en état des automates si nécessaire avant leur vente.

Cette collection d'automates entièrement mécanisés est exceptionnelle, qui met en valeur de façon originale le savoir-faire horloger et la créativité de notre territoire. Son acquisition permettrait de compléter celle des montres, horloges, mécanismes et outils d'horlogerie du futur musée issu du regroupement des collections du musée de l'Horlogerie de Morteau et du musée de la Montre de Villers-le-Lac, et de renforcer l'attractivité touristique, et donc économique, du futur équipement.

L'acquisition se ferait de façon échelonnée, au fur et à mesure de la remise en état des différentes pièces. Une première enveloppe a été inscrite dans le cadre du budget primitif 2016, couvrant un dixième du prix total ainsi que l'acquisition complémentaire de « l'Allumeur de réverbère », automate bien connu de la clientèle du restaurant « l'Epoque » de Morteau.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité valide le principe de cette opération, et autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions d'automates, y compris l'acte de garantie assurant au vendeur le paiement total bien qu'échelonné de la collection.

Arrivée de Monsieur ORTIZ

IV – RESTAURATION SCOLAIRE A L'ECOLE MATERNELLE PASTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION

Madame le Maire expose que les effectifs de la restauration scolaire augmentent régulièrement, obligeant la commune à adapter son organisation : création d'un second service à la rentrée 2015 et mise en place de transports complémentaires si nécessaire.

La situation est particulièrement pénalisante pour les élèves de maternelle, qui ne disposent plus pendant la pause méridienne du temps nécessaire pour déjeuner tranquillement. Seuls les enfants de maternelle scolarisés à l'école Bois Soleil font exception, lesquels se rendent depuis 2 ans à l'EHPAD tout proche pour le repas de midi.

La commune envisage donc de créer à l'école maternelle Pasteur un lieu de restauration dédié, en transformant un des appartements du 1^{er} étage aujourd'hui inoccupé. Cette nouvelle salle pourrait accueillir une trentaine d'enfants (douzaine d'élèves déjeunant actuellement à la cantine + enfants de petite section déjeunant à la crèche + nouveaux effectifs attirés par ce service de restauration sur place). La nouvelle salle de restauration éviterait la fatigue des déplacements en bus pour les tout-petits, qui pourraient se reposer après le repas pris sur place. En outre, la salle pourrait également être adaptée aux besoins du centre de loisirs de la MJC pendant les vacances.

Les travaux nécessaires, en particulier la création d'un nouvel escalier pour sécuriser l'accès à l'étage, sont estimés à 80 000 € TTC, dont 55 000 € de travaux en régie ou à l'entreprise, plus 18 000 € pour créer le nouvel escalier et 7 000 € d'équipement, de mobilier et de frais divers. Ces travaux pouvant être potentiellement subventionnés au titre du plan de soutien aux bâtiments et travaux publics mis en œuvre par la Région Bourgogne Franche-Comté ainsi que par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, il est proposé au Conseil d'autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de demandes de subvention correspondants.

Madame BOITEUX demande s'il est possible que les élèves de l'école primaire du Centre profitent également de cette nouvelle salle de restauration. Cela n'est malheureusement pas envisageable, car il faudrait alors accueillir une cinquantaine d'enfants supplémentaires, ce que la surface disponible ne permettra pas. Madame le Maire précise que depuis de nombreuses années des contacts ont été pris avec le collègue Jean-Claude Bouquet pour y envisager la restauration des primaires de l'école du Centre, sans succès en raison du manque de place disponible, ce que Madame ROULE confirme.

En réponse à Monsieur FAIVRE, Monsieur GAUME précise que la commune a d'ores et déjà reçu un avis de principe favorable de la commission d'accessibilité afin de pouvoir organiser la prise des repas d'une ou plusieurs tables au rez-de-chaussée, dans la salle d'activité, en cas de présence d'un enfant handicapé.

Enfin, Madame le Maire précise, en réponse à une demande de Madame BOITEUX, que les études relatives à ce projet sont en cours, pour un début des travaux dans les meilleurs délais et une ouverture en février ou avril 2017.

Au terme de ces échanges, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention relatifs à ce projet de réalisation d'une nouvelle salle de restauration scolaire au sein de l'école maternelle Pasteur et à signer le marché de maîtrise d'œuvre correspondant.

V – ENFOUISSEMENT DE RESEAUX RUE DES VINOTTES – DEMANDE DE SUBVENTION SYDED

Madame le Maire informe le Conseil que le SYDED, Syndicat mixte des énergies du Doubs, a inscrit à son programme de travaux 2016 l'enfouissement des réseaux électriques de la rue des Vinottes. La commune souhaite accompagner ces travaux par l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et la réalisation des travaux de génie civil pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication, dans le cadre d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée. Le génie civil correspondant représente 320 mètres linéaires en domaine public, et 250 mètres linéaires en domaine privé pour la reprise de 18 branchements. Neuf ensembles « mât-crosse-luminaire » sont également prévus pour l'éclairage public.

Le montant total de ces travaux est estimé à 205 090 € TTC, dont 121 465 € à la charge de la commune (59,22%), 80 600 € à la charge du SYDED (39,30%) et 3 025 € à la charge de l'opérateur

de télécommunication. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux ainsi que les participations financières des différents intervenants sont précisés dans la convention financière associée. Pour la commune, les crédits correspondants ont été inscrits dans le cadre du budget primitif 2016.

Madame le Maire précise que la rue des Vinottes est une des dernières rues de cette importance au centre de Morteau qui n'avait pas encore vu ses réseaux enfouis. Elle précise que cela suppose d'envisager également la reprise concomitante des réseaux d'eau.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer avec le SYDED la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage et la convention financière relatives à ces travaux ainsi que tous les documents afférents à ce dossier, dont en particulier la convention complémentaire avec l'opérateur de télécommunication. Il est précisé que les certificats d'économies d'énergies générés par les travaux d'éclairage public seront transférés dans leur intégralité au SYDED.

VI – FISAC – AVENANT N°1 LA TRANCHE 3

Madame le Maire rappelle au Conseil que le FISAC, Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce, initié en 2007, prendra fin en février 2017. Il a déjà permis de subventionner 62 entreprises du val de Morteau dans leur opération de modernisation (rénovation des façades commerciales, mise en place de signalétique, modification des banques d'accueil...), pour un montant total de travaux de 556 969 €, subventionnés à 40 % par le FISAC.

Lors du comité de pilotage du 27 mai dernier, un dernier avenant a été proposé pour s'adapter au plus près des opérations mises en œuvre. Ainsi, l'action « promotion et communication commerciale » a-t-elle été modifiée, pour intégrer les animations de Noël 2015 aux Fins et à Morteau. Cette intégration fait ainsi passer la participation de la ville de Morteau de 10 000 € à 15 581 €, augmentation compensée par les recettes du manège.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 correspondant à la tranche 3 du FISAC.

VII – FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES

Madame le Maire expose qu'afin d'amplifier son soutien aux investissements des communes et des intercommunalités, porteurs de développement, de croissance et d'emploi dans les territoires, et de compenser partiellement la forte baisse de l'investissement local engendrée par la baisse des dotations, l'État a mobilisé dans le cadre de la loi de finances pour 2016 une enveloppe d'un milliard d'euros, décomposée ainsi :

1) une première part, à hauteur de 500 M€, s'adresse aux communes et EPCI à fiscalité propre qui présentent un projet s'inscrivant dans les thématiques suivantes :

1. rénovation énergétique
2. transition énergétique
3. développement des énergies renouvelables
4. mises aux normes des équipements publics
5. développement d'infrastructures en faveur de la mobilité
6. développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements
7. réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants

2) un seconde part, à hauteur de 300 M€, pour les communes de moins de 50 000 habitants remplissant un rôle de bourg-centre, pour leurs projets de création ou de rénovation d'équipement public, leurs projets en lien avec le développement économique et la redynamisation du commerce de centre-ville, les projets en lien avec la mobilité au quotidien.

Dans ce cadre, et en complément de l'opération de création d'une restauration scolaire pour les élèves de l'école maternelle Centre, elle propose au Conseil de l'autoriser à déposer des dossiers de demandes de subvention pour la création d'un terrain multisports (35 000 € HT + 20 000 € de terrassement), pour la rénovation des fauteuils du Théâtre (10 000 € HT), et pour l'extension de la salle de judo (budget à affiner). Elle précise qu'en cas de réponse favorable du fonds de soutien, les crédits correspondants seront proposés dans le cadre des programmes d'investissement des budgets 2017 ou 2018.

Le Conseil à l'unanimité autorise Madame le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention correspondants.

Madame le Maire précise que la commune va déjà bénéficier de ce fonds de soutien pour la réalisation de la salle culturelle au sein de l'ancienne halle ferroviaire.

VIII – FIXATION DE TARIFS

1) Saison culturelle 2016-2017

Sur proposition de la commission Culture, Madame le Maire invite le Conseil à valider les propositions tarifaires suivantes pour la saison culturelle 2016/2017 :

Spectacles en famille

Samedi 3 octobre : ouverture de saison « Concerto pour une camionneuse » solo de fildefériste, – Gratuit

Vendredi 16 décembre : "Horribilis" Compagnie Gravitation, 1 séance scolaire à 14h, 1 séance tous publics à 20h. Tarif normal 10 €, tarif réduit* 8 €

Samedi 11 février 2017 : "Petit penchant" Compagnie les pieds dans le vent, en partenariat avec Côté cour, à 10h pour les petits (3-6 ans). Tarif normal 8 €, tarif réduit* 5 €

Saison théâtrale 2016-2017 Ville – CAHD

6 spectacles sont proposés dans la saison :

Mardi 18 octobre 2016 : « Des cailloux plein les poches » de Marie Jones, comédie dramatique

Jeudi 8 décembre 2016 : « Roméo et Juliette » de Shakespeare, classique amoureux

Mardi 14 février 2017 : « 2500 à l'heure » du théâtre de l'Unité, histoire du théâtre

Jeudi 9 mars 2017 : « État de siège » de Camus, comédie tragique

Jeudi 11 mai 2017 « Sous le signe de Cro-Magnon » pièce philosophique sur l'évolution de la vie

Jeudi 1^{er} juin 2017 : « L'Avare » de Molière, comédie classique

Les tarifs saison théâtrale Ville et CAHD sont fixés par le CAHD :

	NORMAL	GROUPE	REDUIT	CARTE JEUNE
Abonnement 4/6	70	65	45	
Abonnement 6/6	100	95	62	
spectacle à l'unité	20	18	13	10

Les scènes ouvertes, en dehors de l'abonnement

Jeudi 17 novembre 2016 : « Les diablogues » de Roland Dubillard, atelier du CAHD

Jeudi 26 janvier 2017 : « Protesto » de Jean-Michel Potiron, compagnie théâtre à tout prix

Jeudi 2 février 2017 : « Brasserie » de la compagnie Goudu

Pour les 3 spectacles en scène ouverte, tarif normal 10 €, tarif réduit* 8 €, pass 3 spectacles : 24 €

Partenariat avec l'hôpital/EHPAD : Printemps 2017 : « Backstage » de la compagnie Terraluna, à l'EHPAD. Entrée libre.

Festival de la grande guerre

Les 7 et 8 novembre 2016 « Louis Pergaud, de la guerre des boutons à celle des tranchées » par la compagnie de la Lune Bleue. Tarif normal 10 €, tarif réduit* 8 €, gratuit pour les scolaires.

Saison musicale

Samedi 17 décembre 2016 20h30 « Quatuor Equinoxe », saxophones.

Vendredi 24 mars 2017 à 20h « Zorbalov et l'orgue magique » de Yanowski et la famille Artie, conte musical, spectacle familial.

Samedi 8 avril 2017 20h30 « La boîte (en)chantée » de Clotilde Moulin, harpe et chansons françaises.

Pour ces trois spectacles, tarif normal 10 €, tarif réduit* 8 €

Vendredi 12 mai 2017 20h « Instants magiques » de Jacques Boilley, chansons pour enfants, à la recette.

Les expositions - Gratuites

Nicolas Claudon, up cycling, du 4 au 26 mars 2017

Daniel Philippe, peinture à l'huile, 28 avril au 14 mai 2017

Inès Igelnick, calligraphie et Dominique Levy, calligraphie du 17 mai au 11 juin 2017

La danse

La 13ème édition du festival de danse « Un vent de hip-hop sur Morteau », tarif normal 10 €, tarif réduit* 8 €, pass 3 soirs : 21 €, séance scolaire 4 €

Compagnie 3arancia « Tarte au citron » et compagnie Beng-Beng « Crepuscula glacialia », tarif normal 10 €, tarif réduit* 8 €

Madame ROULE reconnaît que ces tarifs ne sont pas très chers par rapport à ceux d'autres communes. Elle souhaiterait cependant que les titulaires de la carte jeunes puissent également profiter des tarifs réduits. Madame ROUSSEL-GALLE P. précise que les tarifs réduits s'appliquent aux enfants de moins de 15 ans, aux collégiens, lycées, aux titulaires de la carte avantage jeunes, aux titulaires de la carte MGEN, ainsi qu'aux groupes de 10 personnes maximum.

Monsieur FAIVRE souhaite connaître l'augmentation des tarifs décidés par le CAHD. Madame ROUSSEL-GALLE P. précise que l'augmentation s'élève à 2 € pour l'abonnement 4 spectacles, et à 4 € pour l'abonnement 6 spectacles.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité valide les tarifs de la saison culturelle 2016-2017 tels

que proposés.

2) Restauration scolaire

Madame le Maire rappelle qu'en application du décret n° 2006.735 du 29 juin 2006, les tarifs de restauration scolaire sont librement fixés par les collectivités territoriales, sans toutefois pouvoir être supérieurs au coût effectif du service de restauration.

Au regard de la tension sur les coûts des produits alimentaires (+1,5 % sur les douze derniers mois en avril 2016) et des coûts engendrés par la mise en œuvre d'un second service pour faire face à l'augmentation des effectifs de la restauration scolaire (+ 1,45 % de repas supplémentaires en un an), elle propose au Conseil d'actualiser comme suit les tarifs de la restauration scolaire, avec effet au 1^{er} septembre 2016 :

- Elèves des écoles primaires : 4,40 Euros/repas
- Elèves des écoles maternelles, repas + accueil : 7,32 Euros/repas
- Adultes : 7,62 Euros/repas

Monsieur FAIVRE rappelle le souhait de la minorité municipale, explicité les années précédentes, de voir appliquer le principe de la gratuité pour tout ce qui touche à l'école. Madame le Maire précise que si l'école elle-même est gratuite, les services associées (transports, restauration, accueil périscolaire), mis en place de façon facultative par la commune pour répondre aux besoins des familles, ne peuvent pas l'être totalement.

Le Conseil municipal, par 3 OPPOSITIONS (Mme ROULE, Messieurs FAIVRE, ORTIZ) et 25 voix POUR, valide les nouveaux tarifs de la restauration scolaire à compter du 1^{er} septembre 2016, tels que proposés.

3) Transports scolaires

Madame la Maire rappelle au Conseil que depuis la rentrée scolaire 2010/2011, le Conseil Départemental du Doubs facture à la commune le coût des transports scolaires des élèves des écoles élémentaires, coût dont il était prévu à l'origine que la moitié soit répercutée auprès des familles.

Dans ce cadre, elle propose au Conseil d'actualiser comme suit, à effet du 1^{er} septembre 2016, la participation des familles aux transports scolaires :

- transport méridien (midi) : 13 € par enfant et par mois (130 euros annuels)
- transport scolaire (matin et soir) : 16,50 € par enfant et par mois (165 € annuels)

Madame le Maire précise qu'avec ces nouveaux tarifs, 45 % seulement du coût réel du transport scolaire est répercuté auprès des familles.

Madame CUENOT-STALDER rappelle que la loi NOTRe prévoit le transfert, à effet du 1^{er} janvier 2017, de la compétence transport des départements vers les régions. Les modalités de ce transfert sont actuellement en cours de discussion, le Département du Doubs souhaitant s'assurer que la qualité actuelle de ce service sur le territoire du Doubs soit conservée, sans impact financier négatif pour le Département ni pour les usagers du service.

Monsieur FAIVRE regrette la progression du coût de l'école. Madame le Maire rappelle que les services périscolaires (restauration, transports, animations), ne sont pas obligatoires. Elle regrette la décision unilatérale du Département du Doubs en 2010, et rappelle que la commune s'est alors

battue sur le principe même de la conservation de ce service. La commune développe régulièrement de nouveaux services aux familles (accompagnement des nouveaux rythmes scolaires en 2014, projet de création d'une salle de restauration scolaire à l'école maternelle Centre par exemple), services qui ne peuvent pas être payés intégralement par les contribuables et totalement gratuits pour les familles. Elle rappelle que pour les transports scolaires, la participation des familles ne représente que 45 % du coût du service.

Au terme de ces échanges, le Conseil municipal, par 3 OPPOSITIONS (Mme ROULE, Messieurs FAIVRE, ORTIZ) et 25 voix POUR, valide les nouveaux tarifs applicables au 1^{er} septembre 2016 pour les transports scolaires.

IX – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COURT METRAGE « MADAME EST BONNE »

Madame le Maire rappelle au Conseil que la commune de Morteau et la CCVM soutiennent depuis le début l'aventure de « Madame est Bonne », court-métrage réalisé dans les ateliers de la pépinière du Bas de la Chaux par trois jeunes du Haut-Doubs, et développé grâce au financement participatif : 22 040 € récoltés auprès de 251 participants, ce qui le désigne comme « court-métrage le plus soutenu en France ».

La sortie en avant-première de ce film est programmée pour le 9 septembre à Morteau, et les jeunes réalisateurs travaillent actuellement à la mise en œuvre d'un événement promotionnel national, à Paris. Les frais d'organisation d'un tel événement sont importants, c'est pourquoi ils sollicitent un soutien complémentaire de la commune de Morteau, par le biais d'une subvention à l'association, Adwaita, association montée dès le début du projet pour pouvoir développer un financement participatif.

Au vu de l'image positive et dynamique du Haut Doubs et de Morteau portée par cette aventure, madame le Maire propose au Conseil d'apporter une suite favorable à cette demande, à hauteur de 500 €, et de modifier comme suit le tableau des subventions inscrites à l'article 6574 annexé au budget primitif (budget principal) :

- Association Adwaita : + 500 Euros
- Crédits non affectés : - 500 Euros

Accord à l'unanimité.

X - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS ».

Afin de pouvoir régulariser budgétairement le remboursement anticipé définitif total du prêt contracté sur ce budget, le Conseil à l'unanimité valide le projet de décision modificative n° 1 sur le budget annexe « Lotissements » qui lui est proposé.

XI – ECRITURES DE REGULATION NON BUDGETAIRE

1) Articles DI1068 et RI1641 du budget principal

Madame le Maire expose qu'en application de l'avis du Conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) n°2012-05 du 18/10/2012 relatif aux changements des méthodes comptables,

changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales, Madame le Receveur-Percepteur de Morteau a constaté la nécessité pour elle de passer une écriture de régularisation non budgétaire mouvementant à hauteur de 199,99 € les comptes DI1068 et RI1641 du budget principal, afin de régulariser en ses livres la comptabilisation de l'encours de dette de la collectivité.

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Receveur-Percepteur de Morteau à procéder à l'écriture susvisée.

2) Articles DI1068, DI4542, RI1068 et DI4542 du budget principal

Madame le Maire expose au Conseil que Madame le Receveur-Percepteur de Morteau a constaté la nécessité pour elle de passer l'écriture de régularisation non budgétaire suivante, ceci, afin de corriger en ses livres la comptabilisation de l'extinction au 31/12/2010 du budget annexe Caveaux et sa reprise dans les livres du budget principal :

- ❖ Article DI1068 : 86 975,71 €
- ❖ Article DI4542 : 103 437,42 €
- ❖ Article RI1068 : 103 437,42 €
- ❖ Article RI4541 : 86 975,71 €

Cet exposé entendu, le Conseil à l'unanimité autorise Mme le Receveur-Percepteur de Morteau à procéder à l'écriture susvisée.

XII – MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS POUR LES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES D'ETE DE 2024

Madame le Maire expose que les jeux Olympiques et Paralympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de Morteau est attachée.

La ville de Paris a fait acte de candidature pour l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024. Cette candidature, si elle était retenue par le CIO en 2017, aurait un impact considérable pour Paris mais aussi pour l'ensemble du territoire métropolitain et de l'outre-mer, à travers les lieux d'épreuves sportives, les centres d'entraînement, l'accueil de millions de visiteurs, le développement de la pratique sportive, etc. Cet impact positif touchera également la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine.

C'est pourquoi elle propose au Conseil d'apporter son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024, et d'émettre le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

En réponse à la question de Monsieur DEVILLERS, Madame le Maire précise que ce soutien est uniquement moral, et n'engage pas les finances de la commune.

Monsieur FAIVRE s'oppose à ce soutien, en raison du coût supporté pour ces festivités par les habitants des communes accueillantes (à la seule exception de Los Angeles). Les Jeux Olympiques ne s'autofinancent pas, seuls les organisateurs gagnent de l'argent, et l'argent consacré à ces épreuves serait mieux investi dans le soutien au sport amateur.

Madame le Maire partage ce souci d'une meilleure maîtrise des dépenses publiques. Elle précise cependant qu'il faut également tenir compte dans la réflexion sur cet événement sportif majeur des

retombées économiques importantes sur les entreprises privées du territoire, et en particulier les restaurateurs et les hôteliers.

Monsieur BOLE se réjouit de l'intégration des Jeux Paralympiques, qui permet de mettre en lumière les efforts de ces sportifs d'exception.

Au terme de ces échanges, le Conseil municipal, par 3 OPPOSITIONS (Madame ROULE, Messieurs FAIVRE, ORTIZ), 1 ABSTENTION (Mme RAWYLER) et 24 voix POUR, apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris pour l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'été 2024.

XIII – INFORMATIONS DIVERSES

➤ *Décisions du Maire (Article L2122-22 du CGCT)*

- décision 16001 (15/04/2016) portant attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du giratoire Victor Hugo à l'entreprise BEJ SAS, pour un montant de 11 000 € HT.
- décision 16002 (15/04/2016) portant attribution de la mission de contrôle technique pour les travaux de la salle culturelle à l'APAVE, pour un montant de 12 900 € HT.
- décision 16003 (17/05/2016) portant remboursement anticipé total auprès du Crédit Agricole de l'emprunt relais souscrit pour le budget lotissement, pour un capital restant dû de 353 475 €.

➤ Madame BOITEUX présente au Conseil le concours « Vision d'artistes », concours de peinture et de dessin dans la rue organisé par l'association des Cités de Caractère de Bourgogne Franche-Comté, et auquel la commune de Morteau participera pour la première fois le 27 août prochain. Avis donc aux artistes amateurs et confirmés.